

« Un cœur compliqué et malade » (2)

SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Quelques discussions suscitées par un premier article¹ sur la nécessité de s'abstenir, au sein d'une communauté, de porter les uns sur les autres des diagnostics psychiatriques m'amènent à poursuivre ici la réflexion. La question qui m'a été plusieurs fois posée en milieu monastique, à la suite de cette publication, porte, en effet, sur les formes de prise en charge des frères et des sœurs porteurs de pathologies psychiatriques plus ou moins avérées. Il ne faudrait, en effet, pas confondre le fait de ne pas porter de diagnostic en dehors d'une relation thérapeutique avec une forme de déni consistant à refuser de voir les difficultés rencontrées dans la vie commune. S'abstenir d'énoncer un diagnostic ne signifie pas que l'on refuse de voir les difficultés.

De nombreuses communautés ont une vie quotidienne marquée par les difficultés relationnelles ou émotionnelles vécues parfois par une seule personne, mais dont toute la communauté souffre. S'il nous faut, comme le proposait le premier article, éviter l'usage de termes relevant du diagnostic médical, respecter le mystère de la personne dans sa relation avec Dieu et tenter de porter notre attention sur les fruits que porte sa vie malgré les difficultés, est-ce que cela suffit, est-ce que cette attitude constitue tout ce que l'on peut recommander en pareille circonstance à ceux et celles qui ont charge de gouvernement dans la communauté ? Quelques pistes peuvent être ouvertes pour compléter cette démarche éthique et spirituelle fondamentale, en particulier à l'intention des responsables de communauté.

1. Jean-Marie GUEULLETTE, « "Un cœur compliqué et malade". *Lectio divina* sur l'exercice illégal de la psychiatrie », *Collectanea Cisterciensia* 76 (2014), p. 143-151.

Faut-il aspirer à la fin de l'épreuve ?

S'il n'était pas là...

Au plan du gouvernement d'une communauté, la présence en son sein d'une personne dont le comportement est visiblement perturbé, et perturbant, comporte également un grand risque : celui qui perturbe incarne toutes les difficultés de la communauté, et peut être considéré comme la source plus ou moins directe de tous les dysfonctionnements. Dans une telle situation, beaucoup rêvent, sans trop le dire ouvertement, de ce que serait leur communauté si le mouton noir n'était pas là. La vie commune serait si fraternelle et la liturgie si paisible, si on l'envoyait vivre sous d'autres cieux... La souffrance psychique suscite ici le même genre de réactions sociales que le crime, avec un clivage du type « tous contre un ». Le caractère public, visiblement déviant, d'un comportement permet, en effet, de regarder son auteur comme le porteur du mal dans la communauté, le seul porteur, de tout le mal. Si l'on chante mal, si le silence n'est pas observé, si on est nerveux en récréation, il y a une explication et une seule, c'est lui, c'est elle. Ici encore, il ne s'agit pas de sombrer dans le déni, il est vrai que certaines personnalités peuvent susciter de grosses perturbations dans la vie commune. Mais elles ne sont jamais l'unique source de ces dysfonctionnements, l'unique source du mal. Il y a interaction entre le sujet perturbé et son entourage. Les comportements objectivement inadaptés d'une personne sont vécus comme d'autant plus insupportables que toutes les autres essaient de se présenter comme des modèles de vertu et d'observance régulière, alors que pourtant tous sont fragiles, tous sont pécheurs. En revanche, lorsqu'une communauté va bien, elle peut être capable de porter une personne en difficulté sans que cela ne la perturbe en profondeur.

À Cadillac, une petite ville du sud-ouest de la France où est implanté un hôpital psychiatrique, de nombreux malades, une centaine, vivent dans la ville, dans des studios ou des appartements thérapeutiques. La population est habituée à leur présence. Un jour, j'y assistais à une cérémonie officielle, le dévoilement d'une plaque sur la maison natale du bienheureux Jean-Joseph Lataste. Au milieu de la cérémonie, entre deux discours, un homme hirsute fait irruption dans la rue et invective tout le monde d'une manière assez verte. Il y avait de quoi prendre peur, ou se sentir agressé. Quelle ne fut pas ma surprise de voir l'ensemble des participants le regarder paisiblement en se demandant pourquoi il était un peu nerveux, jusqu'à ce qu'un policier vienne le prendre tranquillement par le bras pour le raccompagner chez lui en bavardant. Comme je faisais part à mon voisin de mon admiration pour une telle réaction collective, il me dit

simplement : « On le connaît bien ; il a eu peur en voyant tant de monde près de sa maison... » Le comportement de ce malade était visiblement et objectivement perturbant, mais la communauté humaine savait réagir, et a fait de cet incident un épisode minime de la journée au lieu d'en faire un drame et une occasion de violence. De nombreuses communautés religieuses pratiquent cela, à l'égard de l'un de leurs membres un peu nerveux, ou un peu âgé, qui de temps en temps déraile dans la liturgie ou au réfectoire. On pourrait le regarder avec un air courroucé, demander au supérieur de l'exclure du sanctuaire, et il faut parfois le faire, mais on constate aussi dans d'autres cas le choix collectif de le porter ensemble, et de ne pas attacher une importance trop grande à tel ou tel comportement, sans pour autant basculer dans l'indifférence. Et c'est peut-être le meilleur service à lui rendre, car la focalisation sur son comportement et ce qu'il a de déviant en augmente l'impact. Paradoxalement ici, la charité doit susciter une forme de distance, car une trop grande attention posée sur un comportement ferait de celui-ci le cœur des préoccupations et susciterait tôt ou tard des mouvements d'exclusion.

Guérison ou salut ?

Dans d'autres situations apparemment plus vertueuses, on ne se permet pas de rêver que la personne qui fait difficulté parte, mais on souhaite vivement qu'elle guérisse, parfois jusque dans la prière. Paradoxalement, ce souhait de guérison pour l'élément perturbateur peut être très proche de ces processus d'exclusion. En effet, rêver de la guérison, c'est attendre la fermeture de la parenthèse, de l'épisode désagréable, vouloir que tout revienne comme avant, en considérant que ce retour dépend exclusivement du chemin thérapeutique vécu par celui qu'on considère comme le seul malade de la communauté. Mais cette attitude, qui peut relever de la compassion et du souci fraternel, peut aussi dissimuler la conviction confortable selon laquelle seul l'autre doit changer, puisqu'il est seul responsable du trouble. Et le même clivage opère lorsque le sujet pense à sa propre guérison : il attribue tout ce qui ne va pas dans sa vie à la maladie, et se tourne donc vers un thérapeute, ou un sauveur, qui va le guérir sans que cela nécessite de sa part de changement notable.

Que le malade soit le voisin qui souffre ou soi-même, il y a, en effet, une manière d'aspirer à la guérison qui est à évangéliser, car elle fait fausse route par rapport à l'enjeu majeur qui est celui du salut. La foi au Christ ressuscité entraîne un rapport particulier à la souffrance : elle ne supprime pas la souffrance, mais elle permet de la regarder en face sans crainte d'être anéanti, car le Christ est vainqueur de la mort et sa victoire nous est définitivement acquise.

Si je traverse les ravins de la mort, je ne crains aucun mal, car tu es avec moi, ton bâton me guide et me rassure (Ps 22 [23], 4).

La résurrection du Christ nous rend insubmersibles. Le salut est une pâque, c'est-à-dire un passage, passage à travers les eaux de la mort, à travers l'épreuve. Mais l'épreuve peut désormais être traversée sans en être anéanti, pour deux raisons : la fidélité indestructible de Dieu qui se tient aux côtés de celui qui traverse (Is 43) ; et la finalité, car parler de traverser, de passage, c'est indiquer que l'on va quelque part, que l'épreuve a une issue. La guérison peut être signe de salut, si elle est vécue ainsi, comme un passage à travers la mort, qui débouche sur la vie, et sur une vie renouvelée par rapport à la vie que l'on menait avant. Mais si la guérison est simplement envisagée comme la fin de l'épreuve, comme la fermeture de la parenthèse désagréable qui permettra de reprendre le cours de la vie de manière inchangée, elle n'est pas signe de salut. On trouve, certes, des récits de guérison dans l'Évangile et ils sont nombreux, mais les appels adressés au peuple par le Christ, comme par les prophètes, ne sont pas des appels à guérir mais des appels à se convertir. À quitter ce qui n'est pas humain, ce qui n'est pas digne de l'homme image de Dieu, pour oser entrer dans une vie plus juste. Il peut être fécond, quoiqu'inconfortable, de regarder des situations de souffrances communautaires d'abord comme des appels à la conversion, adressés à tous, et pas seulement comme des situations où une intervention thérapeutique efficace sur un seul est nécessaire. Il peut être difficile, mais c'est notre devoir de rappeler à celui qui est en souffrance qu'il est lui aussi appelé à la conversion, et que son état de santé ne le dispense pas de cette exigence, ne le dispense pas, en particulier des exigences de la charité.

Membre d'une communauté

Le religieux dont la vie est marquée par une forme de souffrance psychique reste membre d'une communauté, dont la vie collective porte l'empreinte de cette épreuve individuelle. Il est donc nécessaire de ne pas aborder l'une sans l'autre, et de rechercher des modalités de soulagement de la personne qui ne mettent pas en péril l'équilibre communautaire.

La mise en scène de la souffrance

La vie commune peut susciter chez certaines personnalités la tendance à rendre visible une souffrance physique ou psychique bien réelle, mais qui, dans un autre cadre, comme celui de la vie professionnelle par exemple, serait peut-être rendue moins spectaculaire. On peut le constater à propos de soucis de santé qui ne relève pas de

la psychiatrie, mais de la médecine : dans une forme de vie communautaire où, au réfectoire, tout le monde mange la même nourriture, servie dans des plats collectifs, il peut arriver que tel ou tel, pour des raisons médicales souvent légitimes, bénéficie d'un régime particulier. Dans une collectivité, il n'est pas forcément désagréable de se voir servi de manière personnalisée parce qu'on est au régime. Et si « l'assiette de régime » est marquée par une étiquette nominative, c'est encore mieux pour sortir de l'anonymat... Ce qui au départ a été mis en place par attention à la personne et par souci de simplifier le service peut devenir peu à peu une forme de privilège dont il serait bien difficile de se passer.

Une certaine neutralité, disions-nous, peut être un service à rendre aux personnalités qui sont tentées par une forme d'expression publique de leurs difficultés. Si la mise en scène, en spectacle, de sa douleur suscite de nombreuses réactions de compassion, de sympathie, voire même d'agacement, cela peut faire entrer dans une spirale de surenchère. Pour être toujours mieux compris, pour être l'objet de marques d'affection, ou tout simplement pour avoir l'impression d'exister dans la communauté, il faut en montrer toujours plus. Ce phénomène rejoint celui des « bénéfices secondaires » identifiés par M. Balint² dans toutes les formes de maladie : la guérison peut être rendue inaccessible par les bénéfices que le malade tirait de sa situation. S'il est convaincu que ce n'est qu'en tant que malade qu'il est aimé, considéré, entouré, il lui semble impossible de quitter cet état, car il risque de perdre son identité.

Du bon usage de la dispense

Celui qui préside une liturgie, comme celui ou celle qui a la charge du gouvernement d'une communauté, porte, dans la tradition chrétienne, la responsabilité particulière de l'ordre de la communauté. Le bien de la partie est subordonné au bien de l'ensemble, le bien d'un religieux est subordonné au bien de sa communauté, et il ne saurait être question de mettre en péril le bien commun pour sauvegarder un bien personnel. Rechercher le bien commun, c'est tenter de trouver une solution qui respecte les deux, qui permette à un membre fragile de la communauté de trouver des modalités d'existence vivables pour lui, tout en ne fragilisant pas l'ensemble de la communauté. L'autorisation d'un mode de vie ou d'un rythme complètement différent de celui du reste de la communauté peut, par exemple, fragiliser l'engagement des membres de la communauté qui

2. Michaël BALINT, *Le médecin, le malade et la maladie*, Paris, Payot, 1996², p. 278.

n'ont pas de dispense et qui finissent par se demander pourquoi leur est rappelée l'obligation de se lever tôt le matin alors que le voisin dort paisiblement. Lorsque la différence des modes de vie devient trop importante, il est souvent nécessaire de recourir à une forme de sortie de la communauté, non seulement pour le bien de l'individu mais aussi pour celui du groupe. L'engagement dans la vie religieuse reste toujours un lien fragile, vulnérable : constater que son voisin n'a pas à assumer les mêmes obligations peut susciter de profondes remises en cause chez ceux qui sont réputés « sans problèmes ».

La tradition monastique a reçu, dans le traité *Du précepte et de la dispense* de saint Bernard, un enseignement fondamental sur le lien nécessaire entre la dispense et la charité. Le seul motif qui puisse justifier la non-application de la loi, c'est la charité, puisque la finalité de la loi est la charité. À quoi sert la loi, à quoi sert la Règle si ce n'est à conserver et augmenter la charité ? C'est à cette finalité que l'on va s'attacher, en vérifiant que l'application de la norme dans des circonstances particulières ne se fera pas en contradiction avec cette finalité.

Mais à l'inverse, au cas où, par hasard, à un certain moment, elles [les règles] auraient semblé contraire à la charité – du moins à ceux qui ont mandat de voir et à qui il a été confié de pourvoir –, n'est-il pas évident qu'il serait alors juste, au plus haut point, que celles qui ont été conçues en faveur de la charité soient, en faveur aussi de la charité, quand cela semble un avantage, ou bien omises, ou bien suspendues, ou bien encore changées pour d'autres, peut-être plus profitables ? De même, à l'opposé, il serait inique, sans aucun doute, qu'établies en faveur de la seule charité, elles soient maintenues contre la charité³.

Tout l'enjeu, dans les décisions de gouvernement, est de ne pas limiter le souci de la charité à celui qui a besoin de dispense, mais à exercer la charité à son égard tout en la vivant aussi avec les autres. On retrouve là la difficulté des parents qui ont un enfant malade ou handicapé : comment prendre soin de celui qui en a besoin plus que les autres, sans pour autant faire preuve d'injustice à l'égard des autres, sans négliger les autres ?

Communauté religieuse et lieu thérapeutique

Ne pas perdre de vue le bien commun et la finalité d'une communauté religieuse peut être un bon moyen pour prendre conscience du fait que nos communautés ne sont pas des lieux thérapeutiques. Il y a

3. BERNARD DE CLAIRVAUX, *Le précepte et la dispense* (Sources chrétiennes 457), Paris, Cerf, 2000, § 5, p. 157.

un grand danger à fermer les yeux sur des réactions inquiétantes chez un novice en se disant que, avec le temps, la communauté et la grâce de Dieu, cela s'arrangera. Les couvents et les monastères ne sont pas des communautés thérapeutiques, elles n'en ont ni le charisme, ni les compétences. La Règle, les constitutions, les us ne peuvent tenir lieu de cadre thérapeutique à un sujet dont la pathologie psychique vient sans cesse se confronter à toute forme de cadre. Les supérieurs et responsables de formation, quels que soient leur charité et leur dévouement, n'ont pas les compétences d'un thérapeute. Les auraient-ils du fait d'un passé professionnel, il ne serait pas éthique de les mettre en œuvre dans le cadre de la vie religieuse.

La confusion entre communauté religieuse et lieu thérapeutique peut susciter de grandes difficultés, car la personne en souffrance n'y trouvera pas l'aide compétente dont elle a besoin, elle risquera de traîner durant de nombreuses années sans progrès thérapeutiques, épuisées par toutes sortes de bricolages et d'adaptations spirituelles et institutionnelles. Sa souffrance ne la rend pas apte à la vie religieuse, ce n'est pas en faisant référence à l'espérance ou à la grâce que l'on pourra lui permettre d'avoir une vie plus paisible. Par ailleurs, en faisant peser sur une communauté une responsabilité thérapeutique qu'elle n'a pas les moyens de porter, on court le risque de fragiliser l'équilibre psychique et spirituel d'un grand nombre, et ce ne sera même pas pour le bénéfice d'un seul, car celui-ci n'y trouvera aucun bénéfice. Ces situations se terminent souvent dans une grande amertume, d'un côté et de l'autre, après avoir épuisé tout le monde, parce que personne, à l'origine, n'a eu le courage de résister à cette confusion sur la finalité de la vie religieuse.

La compassion, dans un cadre

Si une certaine neutralité est utile pour éviter de pousser une personne en souffrance dans la mise en valeur trop visible de ses difficultés, il ne faut cependant pas que cette neutralité se transforme en indifférence et qu'une communauté chrétienne adopte un comportement qui serait de l'ordre de l'exclusion par le silence. Tout l'art est de savoir articuler la discrétion avec la compassion.

Reconnaître la souffrance psychique

Si aujourd'hui, en médecine, la douleur physique fait l'objet d'une bien meilleure prise en compte que par le passé, la souffrance psychique reste bien méconnue, aussi bien des professionnels du soin que de la population générale. Lorsque quelqu'un « déraile », qu'il n'a plus un discours très rationnel, lorsqu'on constate qu'il est nerveux,

susceptible ou déprimé, il reste difficile de relier ce que l'on voit à la souffrance endurée par le sujet. Comme la souffrance psychique s'exprime, au moins en partie, dans la vie relationnelle, il est toujours tentant d'analyser les perturbations de celle-ci avec des outils qui sont plus de l'ordre de la morale que du soin. On voit très bien la déviance, mais on refuse de voir la souffrance. Ceci est renforcé par le fait qu'au sein d'une communauté religieuse, nous ne sommes pas les thérapeutes les uns des autres, nous pouvons donc être d'autant plus tentés de ne pas voir la souffrance psychique, et de regarder les comportements inhabituels au seul prisme de la morale dans son sens le plus étriqué, celui de la conformité à la norme.

Cette réaction est d'autant plus dramatique qu'elle omet ce que la communauté est capable d'apporter à celui qui souffre, la reconnaissance de sa souffrance. Reconnaître que l'autre souffre, ce n'est pas se prendre pour un thérapeute, faire de la psychologie simpliste et énoncer des théories plus ou moins fumeuses pour expliquer ce qui se passe par les informations que l'on a pu réunir sur l'histoire personnelle du sujet. Reconnaître que l'autre souffre, c'est y croire, simplement. Croire qu'il souffre, entendre que, s'il fait tant de bruit, c'est peut-être parce que sa souffrance est particulièrement intense, même si nous ne savons pas très bien ce qu'est sa souffrance. Traiter ces situations uniquement par le rappel à la norme, ou par l'injonction à se faire soigner, peut être une attitude qui relève du même déni, de la même incapacité à croire que la source des perturbations est de l'ordre de la souffrance et non de la mauvaise volonté.

La reconnaissance de la souffrance a déjà par elle-même quelque chose de thérapeutique. Elle peut susciter une expression moins violente, car le sujet se sait entendu, à défaut d'être compris. C'est bien souvent l'impression d'être entouré d'un silence hostile, de ne rencontrer que des réactions de déni, qui suscite des expressions bruyantes et violentes. C'est un combat spirituel permanent que de revenir inlassablement à cette interprétation : si quelqu'un me fait mal, c'est parce qu'il souffre ou qu'il a souffert. Une religieuse dominicaine a un jour écrit cela avec une simplicité que l'on n'a jamais fini de goûter : la souffrance que l'autre m'inflige est sa propre souffrance qu'il me donne à porter.

Encourager la lucidité

Ce n'est que dans le contexte de la reconnaissance que pourra être entendu, peut-être, un appel à la lucidité. Lorsque les supérieurs tentent d'approcher des personnes en souffrance psychique, pour essayer de réguler leur comportement en communauté, ou pour les inviter à envisager des soins, ils n'ont aucune chance d'être entendus

si leur démarche procède simplement du maintien de l'ordre communautaire, et qu'elle ne trouve pas sa source, explicitement, dans la reconnaissance de la souffrance. Une fois encore, reconnaître ne signifie pas connaître, et encore moins connaître en détail. Il est possible de dire à l'autre, de lui faire comprendre que l'on sait qu'il souffre, et que l'on croit que cette souffrance est réelle pour lui, peut-être même paralysante, ou envahissante, même si on ne sait pas quelle forme revêt cette souffrance dans l'intime de la personne. La vie communautaire nécessite une certaine pudeur, et un grand respect de l'intimité. L'ouverture du cœur à son abbé et la confiance que l'on doit à ses supérieurs n'exigent pas qu'on leur raconte ses cauchemars ou ses traumatismes de l'enfance. Un supérieur qui cherche trop à susciter les confidences dans ce domaine court le risque d'adopter une posture de thérapeute qui n'est pas la sienne, et d'empêcher par là toute démarche réellement thérapeutique.

S'engager dans une démarche de lucidité sur son état psychique, nommer ses propres fantômes, est une démarche périlleuse, quoique libératrice, et tous ne sont pas prêts à s'y engager. Celui qui souffre aura d'autant plus de réticence devant la lucidité qu'il aura le sentiment d'être en danger parce qu'il est seul avec sa souffrance. S'il est invité à reconnaître son état, cela peut lui apparaître comme une manière de donner raison à ceux qui inlassablement lui font savoir qu'il « ne va pas bien ». Il sera alors entraîné à nier l'existence de sa souffrance, car cela aurait un goût de capitulation. La reconnaissance de cette souffrance apportée par un supérieur, mais aussi par tel ou tel membre de la communauté va constituer des points d'appui pour oser la lucidité. Cette reconnaissance n'est pas nécessairement explicite, il est possible, parfois d'un simple regard, de faire comprendre qu'il sait. Dans la vie spirituelle, il est important de souligner que c'est bien de ce type de reconnaissance dont il est question de la part de Dieu, par exemple dans le psaume 87 (88) ou le psaume 138 (139). Dieu n'y est pas appelé à l'aide comme un thérapeute capable de guérir, mais il est reconnu comme celui qui sait, qui se tient aux côtés de celui qui souffre, comme celui en présence de qui je crie dans la nuit.

Maintenir un cadre

La compassion envers le membre d'une communauté qui se trouve en situation de souffrance psychique demande donc d'être exercée avec doigté, pour apporter à la fois reconnaissance de la souffrance et régulation de l'expression de celle-ci par le rappel du cadre. Cette question du cadre nécessite d'être envisagée à propos de la relation au supérieur et de la relation à la communauté. Du côté de la

communauté, nous l'avons déjà évoqué, il est indispensable que l'attention portée à une situation singulière ne mette pas en danger le bien commun, et la vie religieuse de tous. Les comportements qui introduisent du désordre dans la communauté doivent être nommés, voire sanctionnés, afin que la transgression soit rendue visible. Du côté de la relation au supérieur, il est tout aussi indispensable que celui-ci veille à ce que celui qui souffre ne prenne pas toute la place, tout le temps. On rencontre trop souvent des supérieurs qui avouent consacrer une part considérable de leur temps à une seule personne : temps accordé dans des entretiens demandés dans l'urgence, à des heures inadéquates, temps rongé par le souci que l'on se fait, temps consacré à cette personne dans toutes sortes de conversations avec les autres membres de la communauté comme avec des conseils extérieurs. La perte du cadre souligne ici le pouvoir que l'on en est venu à accorder à une personne, qui peut prendre parfois des allures de toute-puissance si la souffrance psychique suscite des formes de chantages au suicide ou au départ, ou des formes de collusion affective. Remettre du cadre, et le maintenir, passe par des attitudes très concrètes : respect du temps accordé pour un entretien, du rythme des entretiens, du délai imposé à toute demande d'entretien en urgence, respect de la priorité des obligations communautaires sur l'attention portée à la personne. Le père abbé qui commence à laisser passer l'heure de l'office car un moine le tient sous l'emprise de sa souffrance et de ses confidences est en grand danger de ne plus pouvoir imposer de cadre et de se laisser mener par la souffrance de ce moine. Lui consacrant trop de temps, sans cadre, il ne fait pas avancer le moine qu'il encourage à développer sans fin l'expression de sa souffrance, et il court le risque de s'enfoncer lui-même dans la souffrance psychique. Le besoin insatiable d'écoute de l'un entre en résonance avec le rêve de toute-puissance de l'autre... Nous ne sommes pas des thérapeutes, mais apprenons au moins d'eux ces règles de prudence qui permettent de résister à ces tentations. Dans la formation des théologiens moralistes, le père Xavier Thévenot nous apprenait avec une grande sagesse que la morale n'est pas la cardiologie et qu'elle ne doit pas réagir sur le mode de l'urgence. Il enseignait en particulier qu'il ne faut jamais être immédiatement disponible pour quelqu'un qui se présente sans rendez-vous, car c'est lui manifester soit qu'on l'attendait pour occuper le temps, soit qu'il est prioritaire sur toute autre tâche que nous aurions à réaliser. N'étant pas cardiologue, nous pouvons toujours fixer un rendez-vous avec un délai, même d'un quart d'heure, pour terminer ce que nous faisons, pour maintenir de la distance et du cadre.

Si la question du cadre est un élément fondamental de la prise en charge de personnes en difficulté psychologique, il faut aussi

souligner que l'on retrouve ici un repère fondamental de l'éthique chrétienne qui est la juste appréciation de sa condition humaine. Rechercher la sainteté, rechercher la perfection – « Soyez parfait comme votre Père céleste... » – ce n'est pas aspirer à sortir de notre condition humaine, avec ses limites. Si la quête de l'épanouissement personnel est de manière plus ou moins consciente une quête de toute-puissance, ou d'invulnérabilité, elle est promise à l'échec car elle se donne comme finalité ce qui n'est pas humain. La reconnaissance des limites est une dimension de la vie morale et de la vie spirituelle qui est très difficile à accepter aujourd'hui, car on considère plutôt que la limite est faite pour être dépassée ou transgressée et non pas reconnue.

L'inacceptable et le supportable

Ce repérage de quelques lignes de conduite qui peuvent aider à assumer une situation difficile en communauté ne peut constituer un protocole à l'efficacité garantie. Il reste en particulier un discernement qui ne peut être fait qu'en situation, car si certains comportements sont objectivement inacceptables, d'autres peuvent être reconnus dans certains cas comme supportables et pas ailleurs, selon les communautés, leur charisme, leurs forces et leurs faiblesses.

Des repères objectifs pour l'inacceptable

Dans une communauté chrétienne, il semble naturel de faire référence à l'amour devant quelqu'un qui souffre. Mais des exemples récents nous ont montré combien ceci peut être insuffisant, lorsque l'on en est conduit, au nom d'une référence à la charité, à justifier l'injustifiable, ou à prôner le silence et l'acceptation face à la violence. Il y a, en effet, perversion à parler d'acceptation au nom de l'amour et de la miséricorde à propos de comportements injustifiables. Les repères éthiques de l'inacceptable ne sont pas ici spécifiques à la vie communautaire : ce sont ceux de la morale générale. Il est bon de rappeler que la vie religieuse ne constitue pas un espace hors la loi, pour ce qui concerne par exemple la violence physique ou verbale. Si la société doit respecter l'intimité et l'autonomie des familles, elle se donne également le droit de vérifier que les droits fondamentaux, en particulier des plus faibles, y sont respectés. De même, le droit canonique prévoit que l'institution ecclésiale doit parfois intervenir dans des communautés où se développent des dysfonctionnements graves. De manière plus courante, les visites canoniques doivent pouvoir être des moments où la lumière soit faite sur des situations où la miséricorde ne s'articule pas suffisamment avec la justice.

Un autre repère de la morale générale qui peut permettre un discernement de l'inacceptable est celui du respect de la conscience, auquel la tradition chrétienne est particulièrement attachée. Quelles que soient les circonstances, les relations fraternelles ne peuvent justifier la transgression de cet impératif du respect de la conscience d'autrui et de la sienne propre. Quelqu'un qui souffre psychiquement n'a pas tous les droits, pas plus qu'un malade ou un mourant. Ceux et celles qui ont des charges de gouvernement doivent être particulièrement attentifs à la manière dont la personne souffrante fait peser ses difficultés sur les plus faibles. Il est parfois nécessaire de rappeler à des personnes très engagées dans la compassion qu'elles ont aussi le devoir de se respecter, la conscience du malade ne pouvant en aucun cas se substituer ou s'imposer à la leur. Ici le critère objectif du temps est très éclairant : lorsque les demandes de soutien et de présence commencent à entraîner des perturbations à répétition dans les rythmes communautaires et personnels, cela doit constituer un signal d'alarme.

Ces deux exemples ne sont pas limitatifs ni exhaustifs de ce que l'on peut dire sur le sujet. Ils soulignent seulement qu'il est bon de se rappeler que les repères moraux objectifs, ce que l'on appelle la Loi morale, en particulier ceux qui désignent les limites de l'humain, s'appliquent en toute circonstance et ne souffrent pas d'exception.

De grandes variations pour le supportable

En revanche, il est beaucoup plus difficile de définir des repères objectifs de ce qui est supportable dans les épreuves qui marquent la vie d'une communauté. On constate, en effet, que dans certains cas, des ruptures interviennent très vite car la situation est vécue comme insupportable, alors que dans d'autres situations, on voit des communautés tenir le coup pendant de nombreuses années dans des épreuves qui pourraient sembler insurmontables. La capacité à tenir dans l'épreuve dépend en grande partie de la manière dont les sujets ont pu se structurer dans leur jeunesse, du type d'appui qu'ils trouvent dans l'épreuve, et du climat de vérité dans lequel elle est vécue. Car ce n'est pas l'intensité de la souffrance qui détruit l'être humain, ou les communautés, mais son déni. Une souffrance reconnue (et il y a dans la reconnaissance de la souffrance quelque chose de l'ordre d'un acte de foi, je crois ce que tu dis) peut être portée, même si elle est très intense, alors qu'une souffrance qui ne trouve nulle part reconnaissance, une souffrance déniée, peut être destructrice, quelle que soit son intensité.

Il faut donc se garder de donner des repères objectifs de ce qui est supportable, ou de décider à la place des autres quelle est la part

d'épreuve qu'ils peuvent accepter, y compris par amour. C'est aussi la grandeur de l'être humain que de pouvoir tenir dans l'épreuve, de pouvoir se donner quand il n'y a pas de retour. Le devoir éthique n'est pas de décider de ce qui est supportable en général, mais d'offrir à ceux qui souffrent la reconnaissance de leur souffrance, et à ceux qui les entourent le cadre dont ils ont, les uns et les autres, vitalement besoin. Les comportements de soutien mutuel peuvent être parfois de l'ordre de l'héroïsme : cela participe de la sainteté et non d'un rapport malsain à la souffrance si la compassion reste toujours vigilante sur le cadre, et sur les repères de l'inacceptable.

*Directeur du Centre
Interdisciplinaire d'éthique
Université catholique de Lyon
25 rue du Plat
F – 69288 Lyon Cedex 02*

Jean-Marie Gueullette, op